

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 21

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 Mars 2016

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

PRESERVATION DES TERRITOIRES

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

OBJET

Budget Primitif 2016 - Délégation Politique de la Ville

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
11092**

PRESENTATION

Le présent rapport a pour objectif de présenter la politique publique liée à la délégation Politique de la Ville au titre de l'exercice 2016.

Afin de mettre en œuvre les divers dispositifs mis en place par cette délégation pour mener à bien les actions, les crédits suivants ont été inscrits au projet de budget primitif (BP) 2016:

- **2 658 000 €** en crédits de paiement (CP) pour la section de fonctionnement ;
- **1 800 000 €** en autorisation de programme (AP) pour la section d'investissement, avec un montant global de CP s'élevant à **9 218 278,04€**

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE LA DELEGATION

Par le vote d'un rapport cadre adopté par délibération 162 du 17 juillet 2015, la commission permanente a approuvé les propositions fixant de nouvelles règles d'intervention départementale dans le domaine de la Politique de la Ville, à savoir :

a) L'instauration de critères d'éligibilité à l'octroi des aides relevant de la délégation et intéressant 3 domaines :

- Education-prévention. Une priorité est donnée aux actions en faveur de la jeunesse et son accès :

* à l'éducation dans le domaine de l'aide à la parentalité, de la lutte contre le décrochage scolaire et de l'accompagnement des exclusions temporaires (les actions en matière d'éducation devant se dérouler hors temps scolaire),

* à la culture, aux sports et aux loisirs.

- Création et développement d'actions innovantes en matière d'insertion sociale et professionnelle. Une attention particulière est portée aux actions d'insertion des jeunes de 16 à 25 ans non bénéficiaires du RSA, et aux projets innovants en faveur de l'aide à la mobilité.

- Amélioration de l'habitat et du cadre de vie. Un intérêt particulier est porté aux initiatives de concertation avec les habitants, aux actions d'information et de formation de ces derniers sur leurs droits et obligations ainsi qu'à leur participation aux projets d'amélioration de leur habitat et de leur cadre de vie.

b) La validation de l'engagement départemental aux nouveaux contrats de ville

Le Département des Bouches-du-Rhône est attendu sur trois niveaux d'intervention :

- la mobilisation de ses compétences de droit commun, notamment dans le champ de l'action sociale et médico-sociale, de l'insertion socioprofessionnelle et de la prévention spécialisée ;
- son engagement volontaire quant à l'aide apportée aux associations et aux actions en territoire de la politique de la ville à travers les crédits inscrits au titre de l'ancien dispositif CUCS ;
- son soutien aux nouveaux programmes nationaux de rénovation urbaine (NPNRU).

Le département des Bouches-du-Rhône est concerné par 8 contrats de ville intercommunaux intégrant 17 communes couvrant le territoire des EPCI concernés à l'exception de la communauté de communes de la Vallée des Baux et des Alpilles.

c) Le maintien de l'ensemble des dispositifs dans le cadre d'une politique volontariste, contractualisée ou non, avec une répartition des crédits politique de la ville définie comme suit :

- les crédits « Contrats de ville » sont dédiés aux associations intervenants sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et répartis par commune au prorata du nombre d'habitants (étant précisé que pour les communes de moins de 100 000 habitants, le nombre d'habitants est majoré de 50%) ;
- les crédits « Fonctionnement Politique de la ville » pour les associations structurantes dont l'action rayonne au-delà de leur implantation sur plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville et aux associations intervenant sur les quartiers prioritaires et sur les territoires récemment sortis des CUCS (territoires de veille) ;
- les crédits « Investissement Politique de la ville » sont dédiés à l'accompagnement financier des projets d'investissement des associations et des organismes HLM, situés dans des quartiers prioritaires ou sur des territoires de veille.

Concernant l'aide apportée aux organismes HLM, un travail de coordination et de mise en cohérence des politiques publiques développées dans le cadre des délégations à la politique de la ville et au logement a été engagé afin de favoriser la prise en compte des projets d'investissement :

- intéressant les territoires couverts par un contrat de ville ou situés en territoire de veille, et dont l'intérêt local est reconnu par l'ensemble des partenaires publics associés à l'élaboration des contrats de ville,

- contribuant à renforcer la participation des habitants à ces projets, conformément aux nouveaux objectifs fixés dans le cadre de l'élaboration des contrats de ville et des programmes de rénovation urbaine, afin de développer la participation citoyenne aux décisions publiques et de susciter une dynamique locale garante de la pérennité des investissements et de la cohésion sociale,
- s'inscrivant dans un projet d'ensemble sur les quartiers d'habitat social, les interventions soutenues sur les espaces extérieurs (résidentialisation, amélioration de l'environnement, de la sécurité, création d'espaces de rencontres intergénérationnels...) venant compléter celles effectuées sur le bâti, financées par ailleurs dans le cadre de la délégation au logement.

LES PERSPECTIVES 2016

Pour 2016, il est proposé que le Département des Bouches-du-Rhône poursuive ses actions visant à réduire les inégalités et favoriser la cohésion sociale sur le territoire départemental, actions largement reprises et mises en avant tout au long des débats qui se sont déroulés dans le cadre des Etats Généraux de Provence.

Conformément aux objectifs de la Loi la programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 énoncés ci-dessus, il est proposé sur les territoires concernés de:

a) Mieux optimiser l'utilisation des crédits de fonctionnement en :

- poursuivant le travail de cadrage visant à mieux cibler l'utilisation des crédits spécifiques de la Politique de la Ville;
- travaillant dans le sens d'un projet de développement territorial avec l'ensemble des directions concernées (Centres Sociaux, MDS, Jeunesse, Culture, Education...) visant à mettre en cohérence les financements dédiés à ces quartiers dans un souci de rationalisation et de lisibilité des dépenses publiques.

En vue du financement d'actions associatives sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, il vous est proposé d'inscrire **en section de fonctionnement** :

- **1 830 000 €** sur le dispositif Aide Départementale aux Contrats de Ville (programme 17010)
- **828 000 €** sur le dispositif Aide Départementale au Fonctionnement en Politique de la Ville (programme 19015)

b) Mieux cibler les crédits d'investissement en :

- apportant un soutien aux Nouveaux Programmes de Rénovation Urbaine dont le département sera partenaire ;
- favorisant la convergence des crédits dédiés à l'Aide aux Communes et à l'Habitat en direction des quartiers prioritaires en lien avec nos partenaires tels que l'ATD, l'ADIL, l'EPF...
- recentrant cette aide sur les projets d'investissement des associations, nécessaires à la mise en place d'actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou en veille (activités sportives, culturelles, éducatives, proposées aux enfants-adolescents et à leurs familles, en lien avec les questions de prévention de la violence et de la délinquance, de lutte contre l'exclusion sociale et les discriminations, de formation et d'insertion socio-professionnelle).

Aussi, il vous est proposé d'inscrire à cet effet **en section d'investissement 9 218 278,04 €** de CP (programme 19013) et de créer une nouvelle AP (19013 H) de **1 800 000 €**

c) Renforcer le partenariat avec les autres acteurs : Etat, Région, EPCI, Communes signataires des nouveaux contrats de ville sur des objectifs partagés.

d) Renforcer l'évaluation de cette politique transversale pour prouver son efficience

e) Engager une réflexion sur la mise en place et/ou le financement d'actions visant à répondre à la prévention contre la radicalisation. En effet, cette préoccupation est ressortie des débats des Etats généraux de Provence à travers la réflexion sur la protection des collégiens.

PROPOSITION

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les objectifs et les actions liés à la délégation politique de la ville pour l'année 2016 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente :

- pour procéder à la répartition des crédits susvisés après avis de la commission « préservation des territoires » qui devra être consultée,
- pour adapter en tant que de besoin les modalités d'intervention du Département,
- pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL